

nature, soit une diminution d'environ 15 p. 100 par rapport au niveau actuel. »

Joe Farman, un membre du *British Antarctic Survey* (BAS), est le scientifique à qui on attribue la découverte du trou d'ozone.

En 1988, un rapport de l'EPA confirmait que le stabilisation du chlore de la stratosphère à son niveau actuel exigeait une suppression totale à l'échelle mondiale des CFC réglementés par le Protocole de Montréal.

Autrement dit, la stabilisation de la concentration actuelle de la couche d'ozone exige l'interdiction immédiate de la production de CFC.

ABANDON TOTAL ET IMMÉDIAT DES CFC

Après avoir demandé l'interdiction immédiate de la fabrication de CFC, Greenpeace propose maintenant la création dans les plus brefs délais d'installations de recyclage du fluide pour l'entretien des appareils de réfrigération existants, en attendant la mise au point de nouvelles technologies. Dans certains secteurs – emballage de denrées alimentaires, produits nettoyants et isolants – il est en effet possible de recourir à des produits de remplacement.

Les mesures gouvernementales destinées à appliquer les règles de contrôle des CFC et des halons prévues par le Protocole favorisent l'industrie. Elles ne protègent pas l'environnement de la destruction chimique provoquée par l'homme. Le plan d'action proposé par Greenpeace est non seulement viable, il est essentiel.